



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

Paris, le 30 octobre 2007

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat,
Ministre de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
246, bd Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Instance de concertation
N. réf. : JH/JH 07336

Monsieur le Ministre,

Nous sommes confrontés actuellement à l'absence d'instance de concertation au sein de votre ministère. Cette carence impacte lourdement le dialogue social et conduit à ce que des actes et des politiques ministérielles ne fassent pas l'objet de débat avec les représentants des personnels.

Or en l'état aucune raison valable ne nous est présentée par les responsables de votre administration pour que cette instance ne soit pas constituée dès à présent hormis le prétexte d'une certaine complexité à apprécier la représentativité de chaque organisation.

A ce propos, nous nous élevons en faux contre de telles assertions puisque la réglementation est claire, connue de tous, et confirmée par le conseil d'Etat. Celle-ci indique que doivent être pris en compte les résultats des élections aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires pour apprécier la représentativité de chaque organisation afin d'attribuer les sièges en comité technique paritaire ministériel. A cet égard, nous vous indiquons que 99,4 % des personnels appartenant aux différentes entités constitutives du ministère ont pu se prononcer à travers les scrutins organisés pour la représentation dans les CAP et les CCP.

En conséquence, nous ne comprenons pas l'insistance de vos services à ne pas instaurer le comité technique paritaire ministériel, ni leur recherche constante à organiser un nouveau scrutin « sur sigle » aux seules fins de limiter la présence des organisations représentatives pour plus de 99 % des personnels.

A ce titre, nous ne pouvons pas passer sous silence la tentative, que nous avons mise en échec, de limiter la participation de Force Ouvrière dans les groupes de travail piloté par le cabinet en deçà de sa représentativité, et ce dans les buts soit d'accroître celles d'organisations qui, pour certaines, comptabilisent moins de 1 % des suffrages, soit de doubler celle d'autres.

.../...

.../...

En l'état, nous constatons que tout est mis en œuvre pour entraver notre action, parfois même au détriment du respect des règles élémentaires de démocratie.

C'est dans ce cadre que nous en appelons à votre haute autorité pour que les règles fondamentales de la démocratie soient respectées et que nous puissions enfin débattre sereinement des missions du ministère et aborder les demandes des personnels au sein d'un CTP ministériel instauré selon les textes en vigueur.

Dans l'attente,

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général

Jean Hédou